

Une voix: Rien ne vaut une opinion objective.

M. Waddell: Je lirai seulement un extrait, à la page 313, pour vous donner une idée du contenu. Je cite:

Le mouvement en faveur du droit à la vie fait valoir l'argument suivant: Si on autorise certaines formes d'euthanasie aujourd'hui, et même si la loi impose des limites rigoureuses, qu'est-ce qui empêchera des groupes et/ou des gouvernements dans l'avenir d'aller encore un peu plus loin, par exemple en rendant la mort obligatoire pour les personnes qui représentent un fardeau, les pauvres, les personnes handicapées, les malades et les personnes âgées? Le mouvement fait également valoir que la reconnaissance de l'euthanasie en tant que moyen de soulagement légalement et socialement acceptable amènera forcément les personnes âgées qui ont «fait leur temps» à se sentir obligées de mourir. Enfin, les lois sur l'euthanasie pourraient être utilisées par des individus sans scrupules pour éliminer les personnes malades ou âgées qui constituent un fardeau pour la société, surtout si ces personnes ont de l'argent à léguer.

Je continue:

Les défenseurs du droit de mourir répondent à cela que les règles de droit n'ont aucune raison d'être si la société ne peut pas les faire respecter. Ceux qui auraient recours à l'euthanasie de façon criminelle recevraient un châtement, comme dans le cas de tout autre crime. Comment peut-on dire à une personne qui se meurt d'un cancer de la gorge qu'elle ne peut pas être euthanasiée parce que dans les années 1940, l'Allemagne nazie a assassiné des milliers de personnes par un moyen appelé l'«euthanasie»? Il faut tirer des leçons de l'histoire et le nazisme a enseigné à la société qu'il ne faut pas laisser une minorité d'irresponsables s'emparer du pouvoir.

Ce soir, je n'entrerai pas dans le détail parce que je n'ai pas le temps. Je m'attends à ce que nous entendions les pour et les contre au cours du débat. Cependant, je veux essayer de donner le ton à notre discussion. Le statu quo est inacceptable. D'ailleurs, je ne serais pas du tout étonné qu'il y ait déjà au pays des médecins et d'autres personnes qui aident des malades en phase terminale à se suicider. Je ne crois pas qu'il faille que chaque cas soit examiné par les tribunaux. Pensez seulement aux pauvres patients: non seulement sont-ils en phase terminale, mais il leur faut trouver l'énergie nécessaire pour amasser l'argent, donner leurs instructions à leurs avocats, répondre à des questions et le reste. C'est une situation horrible.

Dans notre débat, le clivage ne peut pas se faire selon les lignes de parti, il ne peut se faire que selon la position de chacun. J'espère que tous les députés pourront voter selon leurs croyances et selon leur façon de percevoir la question, en d'autres mots, j'espère qu'il y aura un vote libre.

Dans sa définition de la santé, l'Organisation mondiale de la santé inclut les dimensions spirituelle, émotive, familiale, environnementale et physique.

Je crois que les Canadiens veulent avoir leur mot à dire au sujet de leur propre santé, aussi la question de la qualité de la vie est-elle passée à l'avant-plan de la conscience collective canadienne. La qualité de la vie

Initiatives parlementaires

signifie aussi la qualité de la mort, ce qui nous oblige à parler de l'euthanasie, sujet qui n'est pas facile à aborder.

Il est évident qu'une personne qui veut mettre fin à sa vie avec dignité et qui ne peut pas le faire en raison de la maladie, comme dans le cas Rodriguez, devrait avoir le droit de choisir. Bien sûr, il faut des moyens de contrôle pour éviter que des gens influencent ce choix pour en retirer un intérêt personnel. Si une loi devait être rédigée, il faut en penser soigneusement le texte pour empêcher les abus, mais il reste que le principe doit être reconnu.

Il est dit dans la motion qu'il faut protéger les personnes qui aident un malade en phase terminale qui choisit de façon rationnelle de mourir à le faire. Je crois que le débat sur l'euthanasie est très important. Il est vrai qu'il y a d'autres questions importantes, par exemple le chômage, sur lesquelles le Parlement doit se pencher.

David Suzuki, qui est de Vancouver, a dit un jour que dans l'avenir, les politiciens seront jugés sur leur capacité de faire face à des questions de plus en plus complexes. La population veut que nous nous occupions de ces questions. C'est pourquoi j'estime qu'il faut régler ici la question de l'euthanasie et ne pas attendre que les tribunaux en soient saisis.

Je crois aussi, à la lecture des documents écrits à ce sujet et après avoir entendu d'autres débats, que le public se préoccupe de cette question parce qu'il sait très bien que la technologie médicale a évolué. Les gens ont connu dans leurs propres vies des membres de leurs familles, des parents, des voisins, des amis qui souffraient depuis très longtemps, qui se trouvaient en phase terminale et étaient maintenus en vie grâce à la nouvelle technologie et qui, peut-être, ont été privés de toute dignité au moment de la mort. Ils ont peur. Nous avons tous peur de la mort. Nous avons tous peur de devoir peut-être subir la même situation un jour. Voilà pourquoi il est important de faire la lumière sur toute cette question.

Ma motion propose, je le répète:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie. . .

J'ai choisi ces mots avec soin—«devrait envisager le bien-fondé»

. . . et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

C'est on ne peut plus clair pour le gouvernement. Il ne s'agit pas du statu quo, mais ce sera probablement le sujet du vote à la Chambre si on en vient à ça. Les députés devront consulter leur propre conscience pour prendre une décision à ce propos.